Troyes (10). Mohamed Rachedi condamné à 20 ans de réclusion pour l'assassinat de Véronique, sa femme

01/12/2012 à 15h01

Les jurés ont estimé que l'accusé avait bien eu l'intention de tuer sa compagne en la frappant sauvagement le 8 octobre 2010 Compte rendu d'audience.

« *Vous ne devez pas oublier quel a été le calvaire de Véronique Millet qui, à 42 ans, est venue enrichir les statistiques des femmes mortes sous les coups de leur conjoint* », lance aux jurés l'avocat général. Il a rappelé toute la complexité de la spirale infernale des violences conjugales : « *Au fond d'elle-même, elle avait honte d'avoir choisi un homme qui la battait* ». Minée par les défaites de sa bataille contre l'alcoolisme, Véronique, « *souffrant en silence* », « *avait perdu toute estime de soi* ». Tomber sur Mohamed Rachedi était, souligne-t-il, le pire qui puisse alors lui arriver : « *Elle se disait que ça irait peut-être mieux demain jusqu'au jour où, à huis clos, elle a subi ce qui ressemble à une mise à mort.* » L'avocat général déplore « *le sentiment de fatalité* » lié à cette histoire : « *Mohamed Rachedi savait qu'il finirait par la tuer. Il est tout de même resté là, chez elle !* »

(…) Pour l'avocat général qui parle de « *furie meurtrière* », il ne fait aucun doute que les coups portés ce jour-là cherchaient à tuer : « *Elle a été lynchée, projetée du lit et atrocement savatée au sol avec une rare sauvagerie* ».

> *Sofian Saboulard marque l'estocade en revenant sur la précédente condamnation de l'accusé, en 2000, pour le viol de sa compagne et met l'accent sur sa dangerosité : « Depuis 2000, sa seule évolution, c'est qu'il a fini par tuer ».*

(…) L’est éclair

Merci à chris3818919